



Mieux Vivre à Assas

121 rue de la croix de Félix

34820 ASSAS

Assas, le 24 juin 2015

Mieux Vivre à Assas

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

34000 Montpellier

Objet : Projet de constructions à Assas, Route de Castries.

Monsieur le Préfet,

Donnant suite à votre lettre en réponse du 9 janvier dernier, nous souhaitons porter à votre connaissance de nouveaux éléments d'information.

Dans la perspective du projet d'urbanisation dans le secteur Est du village la municipalité d'Assas a passé commande et fait réaliser fin 2014 une expertise hydraulique, confiée au cabinet HydroPraxis.

Cette étude a mis en évidence que le PPRI en vigueur dans la commune et approuvé en 2003 présentait d'importantes imprécisions car établi à partir de données topographiques peu précises et par des méthodes de calcul jugées maintenant obsolètes.

Par ces modifications d'appréciation et dans la zone située sur la rive droite du Vallat de la Fontaine, 40% de la superficie prévue au projet d'urbanisme passe en zone inondable.

La rive droite du cours d'eau principal du village, le «Vallat de la Fontaine», se trouve en effet être cartographiée en zone inondable, alors que le PPRI ne signalait des aléas d'inondation qu'en rive gauche (il faut d'ailleurs noter que le caractère inondable de la zone proposée à l'urbanisation n'a de ce fait pas été porté à la connaissance de la population dans le dossier d'enquête publique).

Ces débordements en rive droite sont bien connus des riverains et furent encore attestés lors de la crue d'automne 2014 (cf. le dossier photos que nous vous avons fait parvenir). Lors de cette crue, nos observations en rive droite correspondent à ce qu'estime l'étude comme étendue de la zone inondable et hauteurs d'eau, mais pas en ce qui concerne les vitesses d'écoulement: elles y sont estimées nulles, résultat contredit par nos observations terrain. Il faut également noter que le village n'était pas à l'épicentre de cet événement pluvieux, centennal sur Montpellier, mais non sur Assas.

Par ailleurs, la DDTM, dans un courrier daté du 9 janvier 2015 adressé à MVA, indiquait qu'elle « *ne disposait pas d'éléments susceptibles de remettre en cause le zonage* ». L'étude hydraulique est incontestablement à nos yeux un nouvel élément à prendre en considération pour la modification du PPRI.

En vertu de son cahier des charges, l'étude hydraulique se limite à préconiser dans cette zone certains ajustements des normes constructives du projet : sous-sol à éviter, hauteur de plancher à relever, bâti Est à repositionner ou à supprimer. Et, pour se mettre en accord avec la législation et réduire l'impact du projet sur l'aval elle recommande dans la zone à aménager, un bassin de rétention.

Cette étude ne fait que corroborer nos doutes sur le bien-fondé urbanistique et environnemental de ce projet: dans un village dont les réserves foncières sont aussi grandes, pourquoi venir concentrer une zone d'urbanisation dans et en bordure du champ d'inondation principal du village ?

Et, au regard de l'augmentation des dommages causés par les crues cévenoles dans la région, voire des conséquences du changement climatique, n'est-il pas plus sage, plus responsable, d'envisager une sécurité accrue s'agissant de projets d'urbanisation ?

Nous espérons que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dont l'étude débute actuellement à Assas, les considérations relatives à la sécurité des personnes et des biens soient sérieusement prises en compte et que les options urbanistiques étudiées et proposées à la population soient conformes aux recommandations et principes fixés par la DRM en 2004, en vigueur dans la région Languedoc-Roussillon :

- *Arrêt de l'urbanisation dans les zones le plus exposées ;*
- *Préservation des champs d'expansion des crues ;*
- *Interdiction des remblais et endiguements qui ne seraient pas justifiés par la protection des lieux fortement urbanisés.*

En espérant que cette lettre retiendra votre attention, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil d'Administration de Mieux Vivre à Assas,

Le président :
Bruno Desquibet



Copie : DDTM
Mr le Maire d'Assas
Ministère de l'écologie